



République Française - Département de Vaucluse

# MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**Dossier n° DP 084 099 25 00038**

Date de dépôt : **13/03/2025**

Affichage le : **13/03/2025**

Demandeur : **Inspira Energie Home service  
représentée par Mr LUGASSI Shai**

Pour : **Pose de panneaux photovoltaïques  
au sol**

Adresse terrain : **2220 Chemin de la Tour de  
Sabran 84440 Robion – AK 16**

**Le Maire de ROBION**  
à

**Inspira Energie Home service  
Monsieur LUGASSI Shai  
6 Rue Valmy  
93100 Montreuil**

Monsieur,

Par courrier du 20/03/2025, du 26/03/2025 et du 4/04/2025, réceptionnés par vos soins le 24/03/2025, le 28/03/2025 et le 7/04/2025, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces manquantes ci-dessous :

- **Cerfa 16702\*01**
- **DPC2. Un plan de masse coté dans les trois dimensions** [Art. R 431-36b) du code de l'urbanisme]
- **DPC3. Un plan en coupe de la toiture** [Art. R. 431-10b) du code de l'urbanisme]

A ce jour, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus, n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du premier courrier de demande de pièces complémentaires, à savoir le 24/06/2025.

En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

ROBION, le 26/06/2025

Le Maire,

Patrick SINTES



**NOTA : J'attire votre attention sur le fait que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.**